



Gérance d'immeuble - Syndic - Transaction

VIVIER DORANCE SAS

Siège Social
Parc Euromédecine bâtiment B
95 Rue Pierre Flourens
34090 MONTPELLIER
contact@vivierdorance.com
04 67 40 54 56

Etablissement secondaire
Centre d'Affaires AGATHE bureau 11/14
6 Avenue du Grand large
34300 AGDE
agde@vivierdorance.com
06 80 80 62 46

Comptabilité
mescharges@vivierdorance.com

RCS B.344.866.777.00024 - Carte pro. CPI34022016000014761 Délivrée par CCI HERAULT VALID 04.12.2025 - SAS au capital de 7623 EUR - Garantie et assurance par GALIAN-SMABTP - Siret 34486677700024 - APE 6831z

PRESTATIONS	DÉTAILS	TARIFICATION PRATIQUEE exprimée HT et TTC
9.1. Frais de recouvrement (art. 10-1 a de la loi du 10 juillet 1965)	Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception / Relance après mise en demeure ; Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé Frais de constitution d'hypothèque ; Frais de mainlevée d'hypothèque ; Dépôt d'une requête en injonction de payer Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (uniquement en cas de diligences exceptionnelles) ; Suivi du dossier transmis à l'avocat (uniquement en cas de diligences exceptionnelles).	35 €HT > 42 € TTC 35 € HT > 42 € TTC 150 € HT > 180 € TTC 150 € HT > 180 € TTC 150 € HT > 180 € TTC 321.66€ HT > 386 € TTC 321.66€ HT > 386 € TTC
9.2. Frais et honoraires liés aux mutations	Etablissement de l'état daté ; (Nota.- Le montant maximum applicable aux honoraires et frais perçus par le syndic pour l'établissement de l'état daté, fixé en application du décret prévu à l'article 10-1 b de la loi du 10 juillet 1965 s'élève à la somme de 380 €). Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965) ;	316.66 €HT > 380€ TTC 62.50 €HT > 75 € TTC
9.3 Frais de délivrance des documents sur support papier (art. 33 du décret du 17 mars 1967 et R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation)	Délivrance d'une copie du carnet d'entretien ; Délivrance d'une copie des diagnostics techniques Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel mentionnées à l'article R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation ; Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes (hors notification effectuée en application de l'article 18 du décret du 17 mars 1967).	50€HT > 60€ TTC 50€HT > 60€ TTC 75€HT > 90€ TTC 15€ HT > 18€ TTC

Réception sur rendez-vous de préférence - Fermé le samedi

R.C.B 344 866 777 00024 - Carte Professionnelle N°CPI 34022016000014761 - CCI Hérault

Garantie financière : GALIAN-SMABTP - 89 Rue de la Boétie 75008 PARIS N° 110446.A

RCP - GALIAN SMABTP - 89 Rue de la Boétie - 75008 PARIS N°_01_110446.A